



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Jean-Paul LEGEIGLE, délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET (jusqu'à la question n°5b), Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT (jusqu'à la question n°12), Mme Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE (jusqu'à la question n°7c), Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER (jusqu'à la question n°7a), MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND (jusqu'à la question n°5b), Rémy CHANTEGROS (jusqu'à la question n° 7d), Mmes Martine DUFRAIGNE, Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY (à partir de la question 1b), délégué de Barnay, André BONNET (jusqu'à la question n°12), délégué de Brion, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT (à partir de la question n°1a), délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (à partir de la question n°1a), délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE MOREAU, délégués de Couches, M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Simone KUNZ, suppléante (remplaçant M Gilbert GRILLOT), déléguée de Dracy Saint-Loup, MM Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, Mme Marie-Lou CONDETTE, (jusqu'à la question 13d1), délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, MM Hubert LACHAUD, délégués d'Etang sur Arroux, Michel LABILLE, suppléant (remplaçant M Camille FICHOT), délégué d'Igornay, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Camille JEANNIN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°12), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°12), délégué de Mesvres, Augustin RUBIO (jusqu'à la question n°12), suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN (à partir de la question n° 1a), délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, suppléant (remplaçant M Norbert LABILLE), délégué de Saint-Forgeot, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, MM Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Jean-Louis PORCHERET (à partir de la question n°1a et jusqu'à la question n°13), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (jusqu'à la question n°13), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Vincent CHAUVET à M Pascal POMAREL (à partir de la question n°5b), Mme Marie-Claire TELLIER à Roland BOISSARD (à partir de la question 7a), Mme Cathy NICOLAO VALACCI à Mme Régine DEVOUCOUX, M Frédéric HUEBER à M Patrick GUILLET, M Alain DURAND à Mme Pascale BILLIER (à partir de la question n°5b), M Bertrand JOLY à Mme Marie MARIN, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU à M Rémy CHANTEGROS, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Michel PARIZE à M Claude MERCKEL, Mme Agnès COMEAU à M Jean-Camille JEANNIN.

ABSENTS : M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie VOURIOT THUZET, MM Armand DUFOUR, Jean-Paul LORIOT, Michel MENAGER, Marc PERILLAT, Gérard COULPIED, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Didier OUGEOT, Mme Marguerite ROY, MM Pierre LABRUYERE, Jean-Yves JEANNIN.

**A – Compte rendu des actes accomplis**

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

**B – Compte rendu des MAPA**

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

**1- Finances :**

**a- Décision budgétaire modificative.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la décision modificative 2017 n° 1 et a approuvé l'affectation d'une subvention de 1 000 Euros au profit de la Société AXIMEE Production. Ces crédits ont été ouverts lors du vote du budget supplémentaire sans être affectés.

**b- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé l'engagement des investissements jusqu'au vote du budget primitif 2018 et a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes de la CCGAM.

**c- Création du budget annexe GEMAPI.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a décidé de créer le budget annexe « GEMAPI ».

**2 - Autorisation de versement d'acomptes sur les subventions ou redevances 2018 pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Autunois-Morvan, l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, le Centre d'Information Local sur l'Emploi et la Formation (CILEF), l'Agence de Promotion du Grand Autunois-Morvan (APROGAM), l'association Odyssee-Loisirs et l'association " Les Amis des Bêtes".**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a autorisé :

- le versement d'un acompte de 200 000 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan.
- le versement d'un acompte de 85 000 € à l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, dès le premier trimestre 2018.
- le versement d'un acompte de 35 000 € au CILEF, dès le premier trimestre 2018.
- le versement d'un acompte de 40 000 € à l'APROGAM, dès le premier trimestre 2018.
- le versement d'un acompte de 20 000 € à l'association Odyssee Loisirs, au cours du premier trimestre 2018.
- le versement d'un acompte de 10 000 € à l'association « Les Amis des Bêtes », dès le premier trimestre 2018.

**3 - Agence de promotion du Grand Autunois-Morvan (APROGAM) : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a désigné les sept personnes qui siègeront au Conseil d'Administration de l'APROGAM, à savoir :

<b>Personnes désignées par la CCGAM au CA de l'APROGAM</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
CHAUVET Vincent	LECONTE Emile
LAGNEAU Jean-François	ALIX COUDRAY Andrée
NICOLAO VALACCI Cathy	MARIN Marie
PORCHERET Jean-Louis	JOYEUX Josette
COMMEAU Dominique	MERCKEL Claude
NOUALLET Jean-Claude	DUCREUX Anne-Marie
FLECHE MOREAU Claude	BARNAY Marie-Claude

**4 -Convention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la convention entre l'Etat et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, relative à une opération collective en milieu rural au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

**5 - Transfert des zones d'activité économique.**

**a- Critères retenus de qualification d'une zone d'activité économique.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a accepté la définition de « zone d'activité économique » de la CCGAM et a confirmé le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la mise à disposition des ZAE d'Autun Bellevue, Saint-Andoche et Saint-Pantaléon-l'Orme, d'Etang sur Arroux, de Saint Forgeot et d'Epinaç à la CCGAM. Le conseil a approuvé le principe de transfert en pleine propriété de la ZAE de Couches.

**b- Transfert en pleine propriété de la ZAE de Couches.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, et à l'unanimité, a accepté les conditions patrimoniales et financières du transfert de la ZAE de Couches à la CCGAM.

Le présent rapport sera soumis aux communes membres pour approbation dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Le conseil communautaire a approuvé le principe du transfert en pleine propriété de la ZAE de Couches à la CCGAM.

**6 - Vente de la parcelle A 37 (Bellevue) au Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SMEVOM).**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la signature de la vente de la parcelle cadastrée A 37 à Autun, d'une surface de 31 140 m<sup>2</sup> au SMEVOM du Charolais Brionnais et Autunois, pour un montant de 124.560 € HT. Le conseil communautaire a approuvé la recette au budget annexe des zones d'activités économiques.

**7 - Marchés publics :**

**a- Abattoir : signature du marché et actualisation de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP).**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (8 abstentions), a autorisé la signature de ces marchés. Le conseil communautaire a constaté l'infructuosité des lots 23, 28 et 33 et a déclaré sans suite le lot 32.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (7 abstentions), a accepté l'actualisation de l'autorisation de programme pour les travaux de modernisation de l'abattoir d'un montant de 5.827,771 euros HT.

Le conseil communautaire a adopté le phasage en crédits de paiement suivant :

2017	312.293,00 €
2018	2.309.261,00 €
2019	3.206.217,00 €

Le conseil communautaire a précisé que les reports de crédits de paiement se réaliseront sur les CP de l'année N+1 automatiquement et que les dépenses de l'AP de 5.827.771 € HT seront équilibrées en recettes comme suit :

Subventions diverses	2.036.300 €
Autofinancement ou emprunt	3.791.471 €

Le conseil communautaire a approuvé l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le programme de modernisation de l'abattoir comme cité ci-dessus.

**b- Avenant à l'appel d'offres du mobilier de la bibliothèque multimédia.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé les dispositions de l'avenant 1 au marché 2017/024 relatif à l'achat de mobilier pour la bibliothèque communautaire, passé avec l'entreprise IDM et a autorisé la signature de l'avenant 1 au marché 2017/024 relatif à l'achat de mobilier pour la bibliothèque communautaire, et tout document se rapportant à ce dossier.

**c- Avenant Marché Alimentaire.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé la signature des avenants et de tout document se rapportant à ce dossier.

**d- Compte rendu d'attribution d'un marché public : appel d'offres relatif à la mise à disposition de bennes et contenants, à l'enlèvement, au transport et au traitement des déchets collectés sur les sites des déchèteries communautaires.**

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

**8 - Conventions d'échanges de services 2018 entre la CCGAM et le CIAS.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et le CIAS pour l'année 2018 et en a autorisé la signature.

**9 - Prorogation de la convention avec l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a prorogé la convention entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et l'Office de Tourisme du Grand Autunois-Morvan, pour une période de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2018 par un avenant n°4.

10 - Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Igornay pour la réalisation de travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention avec la Commune d'Igornay et en a autorisé la signature.

Le conseil communautaire a autorisé l'inscription des crédits correspondants au prochain budget.

11 - Avis du Conseil Communautaire sur les jours retenus au titre de la dérogation municipale d'Autun au principe du repos dominical.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a retenu, pour la commune d'Autun, les jours dérogatoires au repos dominical suivants :

- 14 janvier 2018
- 15, 22 et 29 juillet 2018
- 05 août 2018
- 02 septembre 2018
- 25 novembre 2018
- 02, 09, 16, 23 et 30 décembre 2018

12 - Désignation des membres du Conseil de Développement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité, (1 abstention), a approuvé la composition du Conseil de Développement du Grand Autunois-Morvan.

13 - Rapports d'activité 2016:

a- Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.

b- Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) de l'Abattoir communautaire du Grand Autunois-Morvan.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le compte rendu annuel de la gestion de la délégation de service public de l'abattoir communautaire de l'année 2016.

c- Syndicat Mixte d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères (SMEVOM).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport d'activités 2016 du SMEVOM du Charolais-Brionnais et Autunois.

d- Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Chagny (SIRTOM de la Région de Chagny) :

d.1 - rapport d'activité 2016 -collecte et traitement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport d'activités 2016 du SIRTOM de la région de Chagny.

d.2 - rapport d'activité 2016 SPANC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le rapport d'activités 2016 du SPANC du SIRTOM de la région de Chagny.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

A Autun, le 20 décembre 2017

La Présidente

Marie-Claude BARNAY

